

225C1214
FR0000120644-FS0593

16 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, États-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir 12 731 485 actions PERNOD RICARD² représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 2 734 ADR PERNOD RICARD représentant 547 actions PERNOD RICARD.

³ Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 302 936 078 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.